

Conseiller pédagogique départemental « école maternelle »

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Les missions du CPD « Ecole maternelle » sont exercées sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale « Ecole maternelle ».

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES :

Les missions des conseillers pédagogiques sont inscrites dans la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 parue au BOEN n°30 du 23-07-2015.

- Aider au pilotage et à la coordination des travaux de la mission départementale « École maternelle »
- S'impliquer dans les travaux et participer aux réunions départementales du Groupe « Ecole maternelle » et des autres groupes départementaux (selon les sujets traités)
- Organiser la formation départementale et la mettre en œuvre en lien avec les équipes de circonscription et les partenaires éventuels
- Intervenir dans la formation départementale, initiale et continue
- Impulser, accompagner et valoriser les projets académiques, départementaux et d'école ou de classe
- Participer aux réunions avec les partenaires de l'Éducation Nationale (CAF, PMI, etc...)
- Coordonner les réunions du Groupe départemental « Ecole maternelle », sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission « École maternelle »
- Participer aux réunions et intervenir, en cohésion avec les conseillers pédagogiques de circonscription, auprès des enseignants et des équipes pédagogiques dans le cadre de projets, de besoins repérés et des priorités académiques et nationales.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Expérience pédagogique confirmée (sur tous les cycles et en particulier en maternelle)
- Capacités à concevoir, à organiser et à conduire des actions de formation
- Aptitude à animer des équipes, à conduire des réunions, à proposer des actions innovantes
- Capacités d'organisation, de prise d'initiative, d'écoute et d'analyse
- Connaissances affirmées :
 - des caractéristiques de l'école maternelle
 - de la didactique des domaines d'apprentissage à l'école maternelle et pour la continuité maternelle-élémentaire
 - des conditions spécifiques de scolarisation des enfants de moins de trois ans
- Maîtrise avancée des outils informatiques et des espaces numériques institutionnels de travail
- Sens de la communication et du travail en équipe
- Détention du CAFIPEMF, option « Enseignement en maternelle » de préférence

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Le poste est basé à la DSDEN à Vannes.

Division des personnels enseignants du premier degré public

Les missions engendrent des déplacements réguliers sur le département, voire l'académie.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Yves LE GAC, IEN en charge de la mission départementale « Ecole maternelle », au 02 97 01 86 58